

*Par SDÉ et par courrier*

Laval, ce 29 juillet 2014

**Me Véronique Dubois**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la bourse  
800, Place Victoria 2e étage  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

---

**Objet** : ***Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île***  
**R-3887-2014**

**N/dossier** : **4666-2**

---

Chère consœur,

La présente a pour but de vous informer que CSHT-MRCMTWN n'ont aucune objection à ce que SÉ-AQLPA soient reconnus intervenants à ce stade-ci dans le cadre du présent dossier.

Nous désirons également mentionner que nous sommes favorables à ce que les sujets énoncés dans la nouvelle demande d'intervention de SÉ-AQLPA puissent faire partie du débat.

Finalement, CHST-MRCMTWN sont favorables à ce que soient réunis le présent dossier, le dossier R-3990-2014 ainsi que le futur dossier de de HQT d'autorisation du poste Judith-Jasmin qui rattachera la ligne Chamouchouane si elle est autorisée. Cette réunion de dossiers évitera le risque de décisions contradictoires et permettra à la Régie et aux intervenants de connaître entièrement le coût et l'impact du projet de ligne.

D'ailleurs, CSHT-MRCMTWN ont déjà fait état de la problématique qu'entraînent les changements de stratégies de HQT au cours des dernières années, ne laissant présager rien de bien certain pour la demande actuelle. Il semble qu'il est grand temps que HQT présente un projet définitif qui devra certainement être étudié sous toutes ses facettes.

**Montréal**

800, Place Victoria, bureau 4500, C.P. Montréal (Québec) H4Z 1J2  
Téléphone : 514-331-5010 Télécopieur: 514-331-0514  
info@dufresnehebert.ca www.dufresnehebert.ca

**Laval**

1200, boulevard Chomedey, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400, Laval (Québec) H7V 3Z3  
Téléphone : 514-331-5010 Télécopieur : 450-682-5014

Avec le plus grand des respects, le dernier amendement présenté par HQT vient démontrer, encore une fois pour CSHT-MRCMTWN, que nous sommes devant un projet où il semble y avoir une certaine forme d'improvisation face à un investissement de cette ampleur.

CSHT-MRCMTWN réitère que des scénarios alternatifs autre que celui présenté par HQT pour justifier son projet d'investissement devraient être étudiés ou à tout le moins questionnés. La clientèle québécoise est au moins en droit de s'attendre à ce que les scénarios proposés par HQT soient les plus susceptibles d'être jugés « optimal ». Avec respect, avant de se lancer dans un projet de cette envergure, la Régie devrait exiger une démonstration robuste qui tient compte de toutes les alternatives possibles.

CSHT-MRCMTWN ne se trouve pas rassurés par la prétention de HQT que le dernier amendement apporté à la demande n'entraîne aucun impact significatif au dossier présentement sous étude. Ne serait-ce que le moment où survient un tel amendement qui laisse grandement perplexe. À ce stade-ci, nous ne pouvons qu'espérer que d'autres aspects du dossier ne seront pas appelés à changer en cours de route.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**Steve Cadrin, avocat**

SC/sb

#479915